



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES



Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de
Côte d'Ivoire.
OIA reconnu par décret N° 2020-276 du 26 février 2020

SELECTION DE CONSULTANT POUR LA CONCEPTION DE LOGICIEL DE GESTION TECHNICO-ECONOMIQUE POUR LES CONSEILLERS DE GESTION DE LA FILIERE HEVEA

TERMES DE RÉFÉRENCE

Juillet 2026

I. CONTEXTE

La Filière Hévéa occupe une place stratégique dans l'économie nationale en raison de sa contribution à la création d'emplois, aux revenus des producteurs et aux exportations agricoles. Cependant, malgré son potentiel, le secteur reste confronté à plusieurs défis structurels, notamment, l'accès limité aux financements adaptés, le déficit en capacités entrepreneuriales des producteurs.

Pour y répondre, l'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel (APROMAC) et le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) ont lancé en 2024 une phase pilote du **Conseil Économique et d'Entrepreneuriat Agricole (CEEAA)** dans la filière.

Cette phase a mobilisé six (6) opérateurs techniques d'encadrement (CCP, EXAT, IDC, CHC, TRCI et SOGB) et douze (12) conseillers pour accompagner douze (12) Groupes de Vulgarisation (GV) répartis sur les zones de Dabou, Tiassalé, Yamoussoukro, San-Pédro, Taï, Guiglo, Grand-Béréby, Soubré, Fresco et Grand-Lahou.

Une analyse de la situation de référence réalisée en 2024 a établi cinq axes clés de suivi des effets du CEEAA que sont : i) la sécurité des investissements, ii) la gestion technico-économique, iii) la gestion des revenus, iv) la planification des activités et v) le respect des itinéraires techniques.

Pour un meilleur suivi de ces axes clés, le FIRCA décide de mettre à la disposition des conseillers de gestion un outil de gestion automatisée des exploitations agricoles suivies et des OPA de la Filière Hévéa.

Dans ce cadre, les présents termes de référence sont élaborés, afin de recruter un prestataire pour la conception de logiciel de gestion technico-économique destiné aux conseillers de gestion de la Filière Hévéa.

II. OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif de ce logiciel est d'optimiser le traitement de l'information technico-économique et financière des exploitations agricoles et des OPA de la Filière Hévéa.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Offrir une vue complète des performances techniques, économiques et financières des exploitations agricoles et des OPA
- Optimiser la collecte des données comptables et techniques
- Automatiser efficacement les traitements comptables
- Optimiser la traçabilité et la fiabilité des données
- Produire des indicateurs pour la prise de décision.
- Contribuer à la production des états comptables

III. DESCRIPTION FONCTIONNELLE DE L'OUTIL INTÉGRÉ DE GESTION

A. Nature de la solution attendue

Le FIRCA recherche une solution déjà conçue, nécessitant principalement des activités de paramétrage. Toutefois, le prestataire pourra être amené à faire des développements spécifiques, afin d'adapter le logiciel aux besoins du dispositif de Conseil Economique et d'Entrepreneuriat Agricole dans la filière hévéa.

A cet effet, le logiciel ne nécessitera pas un redéveloppement complet de ses fonctionnalités de base.

B. Propriété et confidentialité des données

Le prestataire devra s'engager formellement à :

- ne faire aucune exploitation, utilisation, réutilisation, diffusion ou commercialisation des données produites dans le cadre de l'utilisation du logiciel ;
- ne pas utiliser les données à des fins statistiques, commerciales, de recherche ou d'amélioration de ses propres services, sans autorisation écrite préalable du FIRCA ;
- garantir la confidentialité totale des données ;
- limiter l'accès aux données aux seules personnes habilitées pour les besoins du support ou de la maintenance.

Le FIRCA demeure le propriétaire exclusif :

- des données enregistrées dans le logiciel ;
- des données issues des exploitations agricoles et des OPA ;
- des états, indicateurs, historiques et documents produits ;
- des données générées à partir de l'utilisation du logiciel.
- Le prestataire devra également garantir une sauvegarde accessible et exploitable de la base données sur un serveur du FIRCA
- la restitution complète des données au FIRCA à tout moment et à la fin du contrat dans un format exploitable ;
- la possibilité d'exporter toutes les données dans un format exploitable ;
- la suppression définitive des données hébergées par le prestataire, à la demande du FIRCA ou à la fin du contrat.

C. Architecture technique obligatoire

1. Plateformes attendues

Le logiciel devra obligatoirement être composé de :

- une application Web responsive accessible depuis un navigateur ;
- une application mobile Android ;
- une base de données centralisée ;
- un mécanisme de synchronisation entre mobile et serveur.

2. Compatibilité

L'application Web devra être compatible avec tous les navigateurs internet tels que :

- Google Chrome ;
- Microsoft Edge ;
- Mozilla Firefox ;
- Safari, etc.

L'application mobile devra fonctionner au minimum sur Android 10 ou version supérieure.

Le logiciel devra être utilisable sur ordinateur, tablette, smartphone.

○ Mode de fonctionnement mobile

Le logiciel devra fonctionner en mode « offline-first » :

- saisie et consultation possible sans connexion internet ;
- stockage local temporaire sur le terminal ;
- synchronisation automatique dès qu'une connexion est disponible ;
- gestion des conflits de synchronisation.

○ Base de données

Le logiciel devra utiliser une base de données centralisée. La base devra permettre :

- l'historisation complète des données ;
- la conservation des différentes versions d'un enregistrement ;
- l'horodatage des créations, modifications et suppressions ;
- la traçabilité complète des changements.

○ Hébergement

Le logiciel devra être hébergé par le prestataire. Le prestataire devra prendre en charge :

- la fourniture de l'infrastructure d'hébergement ;
- la mise en place des serveurs ;
- la sécurité de l'hébergement ;
- les sauvegardes ;
- la supervision ;
- la maintenance de l'infrastructure.

Le prestataire devra préciser dans son offre :

- la localisation de l'hébergement ;
- les caractéristiques techniques des serveurs ;
- les capacités de stockage ;
- les engagements de disponibilité ;
- les mécanismes de sauvegarde et de reprise.

Le taux minimal de disponibilité attendu est de **99,5 %**.

D. Module métier agricole

L'outil métier a pour objectif de suivre, mesurer la performance technico-économique, planifier et analyser l'activité agricole, afin de permettre à l'exploitant d'optimiser ses prises de décision.



Fonctionnalité du module métier

1. Gestion des exploitations et unités de production

- Enregistrement des parcelles, cultures, cycles de production, des bétails
- Géolocalisation et suivi des parcelles/élevages.

2. Planification et suivi des opérations agricoles

- Calendrier des travaux agricoles (semis, fertilisation, récolte...)
- Gestion des rendements par culture/parcelle
- Suivi des intrants (semences, engrais, pesticides, aliments bétail).

3. Gestion des stocks agricoles

- Intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires, aliments pour bétail, etc.)
- Produits récoltés
- Mouvements de stock (entrée/sortie).

4. Suivi des coûts & dépenses

- Coûts fixes et variables par exploitation
- Main-d'œuvre, matériels, énergie, services externes.

5. Indicateurs technico-économiques

- Coût de revient unitaire par opération agricole et par culture
- Rendement/ha ou par unité de production (selon la spéculation agricole)
- Seuil de rentabilité (ou point mort) par produit
- Tableaux prévisionnels (compte d'exploitation, budget de trésorerie...)
- Soldes intermédiaires de gestion pertinents pour l'exploitation agricole et les OPA (marge brute, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat financier, résultat courant avant impôt, résultat net etc.)
- La capacité d'autofinancement.

6. Gestion des coopératives

- Suivi des adhérents
- Cotisations, apports, droits d'adhésion
- Calcul automatique de parts sociales
- Gestion des crédits de campagne

7. Tableaux de bord

- KPI (ex : marge brute, productivité)
- Evolution des performances par période

E. Module comptabilité (Normes OHADA)

L'objectif du module comptabilité est de gérer l'ensemble de la comptabilité générale, auxiliaire, analytique et de produire les états financiers selon le SYSCOHADA.

Fonctionnalités du module comptable.

1. Plan Comptable OHADA

- Intégration du plan comptable uniforme OHADA
- Comptabilité générale et analytique
- Gestion des journaux, comptes, auxiliaires.

2. Saisie des écritures

- Manuelle ou automatique (depuis interface métier)
- Contrôles automatisés (cohérence, équilibrage).

3. Automatisation des flux comptables

- Génération automatique des écritures comptables à partir des données agricoles
- Centralisation des entrées/sorties
- Paramétrage des règles de transformation, c'est-à-dire les paramétrages automatiques qui permettent de convertir une opération métier en écriture comptable.

4. Gestion des immobilisations

- Stocks immobilisés
- Amortissements
- Plans d'amortissement.

5. Gestion des tiers

- Clients, fournisseurs, banques
- Relances, échéanciers.

6. Paiements & trésorerie

- Intégration des mouvements bancaires
- Pilotage de trésorerie.

7. Clôtures et périodicité

- Journalière, mensuelle, annuelle
- Réouverture et clôture des exercices.

F. Livrables des fonctionnalités

Le logiciel intégré de gestion des exploitations agricoles et des sociétés coopératives doit permettre de produire les livrables tels que :

- Bulletins de récolte
- États de performance
- Tableaux comparatifs (prévisionnel et réalisé)

- Bilan
- Compte de résultats
- Balance générale et auxiliaires
- Grand livre
- Tableaux de bord financiers
- Ratios financiers requis par les institutions financières.

1. Informations générales sur le bulletin de récolte

- Date de récolte
- Numéro du bulletin (unique)
- Exploitation / Coopérative
- Nom du producteur
- Culture concernée (ex : cacao, palmier à huile, hévéa)
- Parcelle / lot.

❖ Données techniques

- Superficie récoltée
- Quantité récoltée (kg, tonnes, régimes, litres...)
- Qualité (1^{er}/2^{ème} choix (coton) ou grade A/B/C)
- Taux de DRC ou teneur en caoutchouc sec, rendement de transformation
- Rendement (kg/ha), portée et équivalent.

❖ Données économiques

- Coût de production estimé
- Prix de vente prévu ou réel
- Valeur totale de la récolte.

❖ Validation

- Nom du technicien/producteur
- Signature numérique

G. UTILISATION DU LOGICIEL

a. Connectivité

- Fonctionnement hors connexion (offline) avec synchronisation
- Compatibilité mobile, tablette, ordinateur
- Exportation des données (Excel, CSV, PDF, etc.).

b. Facilité d'utilisation

- Interface simple et intuitive
- Langue française
- Guides et tutoriels intégrés
- Assistance technique.

c. Personnalisation

Le paramétrage sera fait selon :

- Les types de cultures
- Les zones agroécologiques
- Les modèles économiques
- Adaptable aux besoins spécifiques des projets.

H. SECURITE

Le logiciel devra intégrer obligatoirement :

- authentification sécurisée ;
- gestion des rôles et profils ;
- journalisation complète ;
- audit logs ;
- sauvegardes automatiques ;
- chiffrement des données sensibles.

Profils minimaux :

- administrateur ;
- superviseur FIRCA ;
- conseillers de gestion ;
- gestionnaire de coopérative ;
- producteur.

Toutefois, des profils supplémentaires pourront être créés. Le logiciel devra tracer :

- connexions ;
- créations ;
- modifications ;
- suppressions ;
- synchronisations.

I. INTEROPERABILITE

Le logiciel devra permettre :

- export Excel ;
- export PDF ;
- export CSV ;
- import de données ;
- disponibilité d'API documentées.

L'API devra permettre :

- récupération des exploitations ;
- récupération des parcelles ;

- récupération des indicateurs ;
- synchronisation des écritures comptables.

J. EXIGENCES MINIMALES ÉLIMINATOIRES

La solution sera rejetée si elle ne dispose pas de :

- module agricole ;
- module comptable intégré ;
- paramétrage par spéculation ;
- extraction massive des données ;
- version mobile Android offline ;
- version Web responsive ;
- authentification sécurisée ;
- gestion des rôles ;
- journalisation ;
- sauvegardes ;
- assistance technique ;
- formation utilisateur.

K. LIVRABLES TECHNIQUES DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra obligatoirement fournir :

- documentation technique ;
- documentation utilisateur ;
- documentation API ;
- manuel d'administration ;
- plan de formation ;
- plan de déploiement ;
- plan de maintenance ;
- plan de sauvegarde et reprise ;
- démonstration fonctionnelle complète.

IV. PROFIL DU CONSULTANT

Le prestataire devra :

- Justifier d'une existence légale minimale de 3 ans dans la conception de logiciels ou systèmes d'information ;
- Avoir réalisé au moins une mission similaire de conception ou de mise à jour majeur de logiciels technico-économique agricole, au cours des 5 dernières années (2021-2025) ;
- Avoir réalisé au moins une mission de conception de logiciel comptable avec états financiers conformes aux normes OHADA,

- Avoir réalisé au moins une mission de conception d'outils métiers agricoles, de systèmes d'information ruraux ou de solutions numériques pour OPA/EA,
- Avoir réalisé au moins une mission de conception de solutions informatiques dans le domaine agricole en Côte d'Ivoire ou dans la sous-région.

Par ailleurs, avoir réalisé une mission similaire en Côte d'Ivoire ou dans la sous-région serait un atout.

NB : Toutes les missions doivent être justifiées par des attestations de bonne exécution, fiches de projets, copies de contrats ou preuves de paiement justifiant la réalisation de la mission auquel cas elles ne seront pas prises en compte.

V. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera recruté suivant la méthode de la **Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)**, telle qu'indiquée dans le manuel de procédures du FIRCA.

A cet effet, un avis à manifestation d'intérêt sera publié en vue de la **constitution de la liste restreinte de consultants, sur la base des critères indiqués dans le profil du consultant. Aux consultants retenus sur la liste restreinte**, sera adressée une Demande de Propositions (DP) technique. Chaque cabinet retenu présentera sa proposition technique devant le Comité d'évaluation du FIRCA. A l'issue de l'évaluation technique, le cabinet retenu sera invité à soumettre son offre financière qui servira de base de négociation des termes du contrat à signer.

VI- DUREE DE LA MISSION

Le délai d'exécution est fixé à 12 semaines maximum, à compter de la date de notification. Le prestataire proposera un planning détaillé couvrant : la conception, le développement/paramétrage, l'installation, la formation des utilisateurs, le suivi post-installation. Une période de garantie de 12 mois est obligatoire.

VII- DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le prestataire doit éviter toute possibilité de conflit entre la présente mission et d'autres activités, ainsi qu'avec les intérêts de sa société, et ne doit pas être engagé pour des missions qui seraient incompatibles avec ses obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de le mettre dans l'impossibilité d'exécuter sa tâche au mieux des intérêts du FIRCA.